

Au Conseil communal d'Aigle

INTERPELLATION

Toiture du lavoir du Croisat : état alarmant !

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A-t-il, jusqu'au moment présent, échappé à tous les services communaux concernés que la toiture du lavoir du Croisat, tout spécialement son pan ouest, à force de subir les infiltrations des rameaux d'un lierre de la parcelle voisine, est à l'état de ruine ? De fait, presque toutes les tuiles de ce pan sont soulevées par ledit lierre, et c'est désormais la charpente – sans doute de la fin du XVIII^e siècle – qui est menacée.

Indépendamment des dégâts imputables à ce lierre, des tuiles sont manquantes, cassées ou trop usées pour être fonctionnelles. Jusque-là, rien qu'un simple travail d'entretien, exécutable par un couvreur consciencieux.

MAIS : cette couverture est constituée presque complètement de tuiles anciennes moulées à la main, des XVIII^e et XIX^e siècles, substance historique qu'il s'agit de sauvegarder au maximum. Une proportion importante de ces tuiles sont en bon état, le couvreur aura à déterminer la réutilisation de chacune après un brossage doux. Evidemment, les tuiles récupérables ne seront pas en nombre suffisant pour toute la toiture. Alors il est tout à fait raisonnable d'espérer pouvoir les compléter avec les tuiles anciennes récupérées du Château, actuellement stockées aux anciens abattoirs.

Mentionnons que ces travaux, minutieux mais simples, peuvent être exécutés sur place, avec un minimum d'échafaudage et la possibilité d'établir un pont de travail sur les poutres horizontales des fermes. Ils bénéficient d'un rapport effectué d'emblée et gracieusement par Madame Michèle Grote, historienne des monuments et spécialiste des tuiles anciennes.

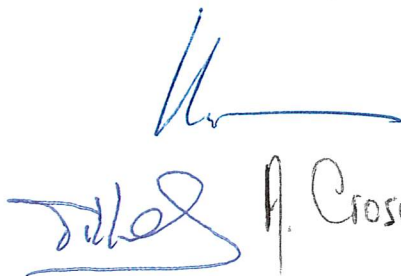
La présente interpellation demande donc à la Municipalité ce qu'elle envisage d'entreprendre, et quand, pour la réparation des dégâts causés à cette toiture historique et pour sa restauration dans les règles de l'art.

Aigle, le 26 octobre 2025

Anny Hertig

Henri Croiset

Th. Bellwald



H. Croset

